

**PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA
FACULTE DE LETTRES, LANGUES, ARTS ET SCIENCES HUMAINES
DU JEUDI 20 NOVEMBRE 2003**

(approuvé par le Conseil de la FLLASH du 25 mars 2004)

M. HERBIN, Directeur de la FLLASH, ouvre la séance à 14H15 en demandant aux membres du Conseil de se prononcer sur les procès-verbaux des Conseils de Faculté du 20 mars 2003 et du 19 juin 2003 : ces 2 procès-verbaux sont approuvés à l'unanimité.

1- INFORMATIONS DU DIRECTEUR

- Les effectifs étudiants : nous avons 2 049 inscrits au 20/11/2003 (soit une baisse d'environ 10 %) qui se décomposent comme suit : 1 981 inscrits à Valenciennes et 69 inscrits à Cambrai (l'an dernier, on comptait 102 inscrits à Cambrai) dont 60 en histoire et 9 en LEA 2^{ème} année à Cambrai, (rappel : fermeture de la 1^{ère} année LEA à Cambrai).

- Les examens de 2^{ème} session se sont bien déroulés.

Cette année, on note peu de contestations des résultats de la part des étudiants.

Transferts des étudiants de l'UVHC vers d'autres universités : 673 étudiants de l'an dernier ont quitté l'UVHC, dont 102 étudiants de la FLLASH qui sont partis à l'Université de Lille 3.

- Statistiques résultats : on constate des résultats plus favorables avec la mise en place du système LMD.

	<u>2002-2003</u>	<u>2001-2002</u>	<u>2000-2001</u>
Allemand 1 ^{ère} année :	81 %	61 %	50 %
Allemand 2 ^{ème} année :	65 %	53 %	59 %
Allemand 3 ^{ème} année :	45 %	55 %	41 %
Anglais 1 ^{ère} année :	35 %	30 %	28 %
Anglais 2 ^{ème} année :	55 %	57 %	55 %
Anglais 3 ^{ème} année :	60 %	43 %	44 %
Espagnol 1 ^{ère} année :	30 %	28 %	36 %
Espagnol 2 ^{ème} année :	75 %	80 %	61 %
Espagnol 3 ^{ème} année :	65 %	75 %	70 %
Histoire 1 ^{ère} année :	26 %	21 %	27 %
Histoire 2 ^{ème} année :	68 %	71 %	81 %
Histoire 3 ^{ème} année :	70 %	55 %	57 %
LEA 1 ^{ère} année :	40 %	30 %	25 %
LEA 2 ^{ème} année :	63 %	52 %	72 %
LEA 3 ^{ème} année :	70 %	40 %	56 %
Lettres Modernes 1 ^{ère} année :	40 %	40 %	45 %
Lettres Modernes 2 ^{ème} année :	77 %	79 %	61 %
Lettres Modernes 3 ^{ème} année :	75 %	80 %	51 %
Arts Plastiques 1 ^{ère} année :	68 %	75 %	71 %
Arts Plastiques 2 ^{ème} année :	85 %	81 %	88 %
Arts Plastiques 3 ^{ème} année :	93,62 %	95 %	87 %
IUP IAISV	92 – 93 % % (sem.1)		
	90 – 100 % (sem.2)		

- Bilan de la rentrée

La rentrée a été effectuée cette année 15 jours plus tôt. Cela a posé un problème pour les quelques étudiants (environ 7 %) qui n'avaient pas encore les résultats des examens de la session de remplacement au moment de la rentrée.

Mme RINGEVAL fait part des problèmes rencontrés et qui subsistent à l'heure actuelle car en fait il y a eu 2 rentrées : une première rentrée avec les étudiants déjà munis de leurs résultats et une deuxième rentrée avec les étudiants en attente des résultats de la 2^{ème} session d'examens (inscriptions pédagogiques provisoires).

M. HERBIN précise que, notamment pour les langues, des examens oraux pourraient être programmés l'après-midi pendant que les étudiants passent des écrits le matin ; ce qui permettrait d'avancer la date des résultats. Il faut essayer de trouver des solutions pour raccourcir les délais entre la remise des notes et la rentrée. M. HERBIN souligne la lourdeur du logiciel APOGEE pour gérer la 2^{ème} session d'examens (pour la saisie des notes : affichage de tous les étudiants y compris ceux non concernés par cette 2^{ème} session).

A la question de Mme RINGEVAL, M. HERBIN répond que les CTA (Contrôles Terminaux Anticipés) seront gérés par le service des examens cette année.

- Parution au B.O. des postes du second degré dans les établissements d'enseignement supérieur : à la FLLASH, nous avons un poste de PRAG en histoire à pourvoir.

2- DBM – BUDGET 2004 - SUBVENTIONS :

M. HERBIN indique que, contrairement à ce qui est mentionné sur le document distribué, il s'agit d'une DBM de rattachement (et non de transfert) de 50 000 euros.

Cette DBM n° 4 est votée à l'unanimité.

Mme ESCARABAJAL évoque le manque de matériel à Ronzier 2 et demande où sont passées les réserves dont bénéficiait la FLLASH.

M. HERBIN répond qu'il y avait plusieurs raisons d'être pour ces réserves, notamment pour l'équipement de l'extension du bâtiment Matisse.

M. DULION intervient sur cette question en précisant que les réserves existent toujours au niveau de l'établissement (mutualisation) et qu'elles sont utilisées selon les besoins comme par exemple la réhabilitation de bâtiments tels que Ronzier ou l'aménagement de certains locaux, en complément de financements extérieurs insuffisants. Ces réserves évoluent donc d'année en année.

Mme ESCARABAJAL insiste sur le manque d'équipement à Ronzier, en particulier pour l'amphi.

M. BONNET explique qu'une somme était allouée pour l'équipement (dont l'amphi) à Ronzier, somme qui a été revue à la baisse sans explications. M. HERBIN précise que cette somme (allouée deux ans après) est une subvention exceptionnelle obtenue par le Président auprès de la Région.

M. HERBIN informe le Conseil de l'attribution toute récente d'une enveloppe financière supplémentaire d'environ 20 000 euros pour l'équipement de Ronzier.

Le budget 2004 : il s'élève à 401 667 euros.

M. HERBIN présente le document distribué en indiquant que la DGF est de 290 667 euros, soit environ 25 000 euros de moins par rapport à l'an dernier.

- Les recettes : il est souligné l'importance de développer la perception de la taxe d'apprentissage au niveau de la FLLASH. M. DULION précise que la Présidence a le projet de développer la taxe d'apprentissage au niveau de l'UVHC en laissant une certaine autonomie aux composantes. Par ailleurs, une maquette sera envoyée aux entreprises qui ne versent pas la taxe d'apprentissage à l'UVHC.

M. NICOLAS (de la CCI de Valenciennes) ajoute qu'il y a encore, dans ce domaine, des possibilités à développer.

- Les dépenses :

M. HERBIN détaille certaines rubriques, dont celle consacrée à la politique documentaire (20 000 euros).

M. ROUBLOU demande s'il est envisageable, dans le cadre de la politique documentaire, de créer une vidéothèque à la FLLASH. M. HERBIN répond que cette création serait opportune au niveau de l'UVHC plutôt qu'à la FLLASH. M. BASSINET intervient pour préciser qu'une vidéothèque existe déjà à la B.U. et que l'acquisition d'un lecteur de DVD est en cours et encourage les enseignants demandeurs à se rapprocher

du bibilothécaire pour de nouvelles commandes de vidéos ou DVD. M. ZIEGER a déjà expérimenté les services de la B.U. dans ce domaine.

M. HERBIN revient au tableau des dépenses pour souligner le coût important des surveillances d'examens et évoquer la nécessité de revoir la durée des surveillances demandées aux enseignants (actuellement 14 H pour les enseignants-chercheurs et 21 H pour les enseignants du second degré). M. HERBIN propose de débattre de cette dernière question un peu plus tard, en dehors du point sur le budget.

M. HERBIN propose une motion de protestation au sujet du budget 2004 et en fait lecture aux membres du Conseil. Mme ESCARABAJAL souhaite qu'il soit fait mention, dans cette motion, du manque de moyens à Ronzier. M. HERBIN ne trouve pas opportun d'intégrer cette dernière remarque dans la motion sur le budget 2004.

Mme ESCARABAJAL, M. BONNET et M. FERGOMBE insistent néanmoins sur certains dysfonctionnements liés au manque d'équipements à Ronzier.

Le budget 2004 est approuvé à l'unanimité.

La motion est votée (22 voix pour et 1 voix contre).

- Les subventions :

M. BOUCHEZ rappelle les conditions quant à l'attribution de subventions aux corpos :

En plus de la déclaration auprès de la Préfecture en tant qu'association, chaque corpo doit signer une convention d'utilisation des locaux de l'UVHC et souscrire une police d'assurance.

La corpo ATHENA demandant une subvention de 800 euros, M. HERBIN propose de lui attribuer 600 euros. La corpo ATHENA est une nouvelle association qui résulte de la fusion de la corpo ADELL et de la corpo Histoire. Il est demandé de porter la subvention à Athéna à 700 euros (au lieu de 600). M. HERBIN tranche la question en proposant 650 euros. M. DULION fait remarquer que ces 50 euros supplémentaires remettraient en question l'équilibre du budget 2004 qui vient d'être approuvé et suggère donc de voter une subvention de 600 euros avec la possibilité de voter ces 50 euros supplémentaires dans le cadre de la prochaine DBM (en indiquant « supplément »).

Les subventions suivantes sont votées par le Conseil (20 voix pour, 1 voix contre) :

- PUV : 7 500 euros,
- Corpo ATHENA : 600 euros (fonctionnement) et 655 euros (ventes de photocopies),
- Corpo C. ARTS P. DIEM : 380 euros (fonctionnement),
- Corpo LEA : 380 euros (fonctionnement),
- Corpo DESS NTCI : 380 euros (fonctionnement) et 55 euros (ventes de photocopies).

Mme JEANNIN (étudiante en IUP et élue au Conseil) prend la parole pour faire part du problème rencontré par les étudiants de Ronzier pour souscrire une assurance personnelle (écart de 0 à 200 euros par an selon les compagnies d'assurance) afin de garantir le matériel vidéo et photographique emprunté auprès du service audio-visuel de la FLLASH. Par conséquent, les étudiants de Ronzier souhaiteraient que la FLLASH puisse engager une négociation directe auprès d'une compagnie d'assurances pour obtenir un tarif de cotisation unique, au plus bas prix, pour tous les étudiants concernés.

M. FERGOMBE souligne le caractère injuste de cette souscription d'assurance imposée aux étudiants, et propose que la subvention à la corpo serve à cette assurance, par exemple.

M. CHABASSE précise que, d'un point de vue juridique, l'Université ne peut souscrire une police d'assurance au nom des associations, et qu'une association ne peut prendre en charge ce type d'assurance.

M. HERBIN rappelle le souci pour la FLLASH d'avoir des garanties sur le matériel coûteux emprunté.

Sur la question de la formule des chèques de caution M. DULION indique qu'ils doivent être déposés à l'Agence Comptable qui les encaissera et les restituera après retour du matériel.

Après une longue discussion, M. DULION suggère d'établir un contrat entre l'UVHC et l'étudiant emprunteur avec clause d'engagement à rembourser le matériel en cas de bris ou de non restitution. Le contrat sera établi, par type de matériel, en fonction du montant du matériel et de son état de vétusté. La rédaction de ce contrat sera effectuée sous le contrôle du service juridique de l'Université.

Cette formule proposée par M. l'Agent Comptable, remportant l'adhésion de tous, est adoptée.

3- REGLEMENT DES EXAMENS et MODIFICATIONS DE MAQUETTES

Les modifications du règlement des examens (document distribué) portent sur l'article 1 et l'article 4 de la Section I.

M. CHABASSE demande que soit ajoutée la mention « *permanent* » après le terme « affichage » au niveau de l'article 4.

En outre, M. BONNET demande des modifications à l'article 10 de la section I et à l'article 19 bis de la section IV.

Les membres du Conseil votent à l'unanimité les modifications apportées au règlement des examens, détaillées ci-dessous.

Règlement des examens : Section I – De la nature des épreuves.

Article 1 : Les épreuves d'examens des U.E. sont organisées en 2 sessions. Lors de la 2^{ème} session d'examens, les modalités d'évaluation pourront comporter des changements par rapport aux sessions de janvier et juin sans pour autant que ni les coefficients ni les points ECTS en soient affectés.

Article 4 : 2^{ème} paragraphe : Les informations relatives à la nature et aux coefficients des épreuves, ainsi que les ECTS (European Credit Transfer System) figurent dans les livrets pédagogiques ou font l'objet d'un affichage *permanent* sur un panneau spécialement réservé à cet effet sur le lieu d'enseignement, ce qui constitue une publicité suffisante.

Article 10 : La défaillance à une épreuve terminale d'U.E. ou à un stage dûment vérifié et validé dans le cadre des formations où il est obligatoire, entraîne l'ajournement à la session et la non application de la compensation.

Règlement des examens : Section IV – Du jury.

Article 19 bis : Un jury spécial se réunit pour attribuer le titre d'ingénieur-maître aux étudiants ayant obtenu leur maîtrise d'IUP.

Sont reçus les étudiants ayant présenté un projet professionnel, un stage et rapport de stage jugés pertinents par le jury.

La moyenne générale et la maîtrise d'une ou plusieurs langues vivantes sont également prises en compte.

Modifications de maquettes :

Master pro. – 2^{ème} année Négociateur Trilingue du Commerce International

M. BOUCHEZ présente le document distribué (extrait du guide pédagogique, avec le programme des études – les coefficients et les modalités pratiques) en indiquant qu'il s'agit en fait, pour cette formation, de l'adaptation du dispositif d'évaluation en vigueur à la FLLASH et la précision des points ECTS au regard des différentes matières, avec 2 blocs : 1 bloc théorique et 1 bloc professionnel. Il est à noter qu'il n'y a pas de compensation entre les 2 blocs, mais la compensation à l'intérieur d'un bloc est possible.

Modifications dans les modalités d'évaluation des connaissances en Lettres Modernes :

OSSATURE :

- S2 : Littérature française : œuvres littéraires
- suppression de l'oral en formule B
- S3 et S4 : Langue médiévale
- transformation d'une des 2 épreuves de Contrôle Continu en Contrôle Terminal
- S3 : Littérature comparée
- transformation d'une des 2 épreuves de Contrôle Continu en Contrôle Terminal
- S4 : Littérature française du XVI^{ème} siècle
- transformation d'une des 2 épreuves de Contrôle Continu en Contrôle Terminal
- ajout d'un oral en formule B

Modification de la maquette de Licence Lettres – Sciences Humaines mention lettres :

Modification du poids du contrôle continu et du contrôle terminal pour les semestres 3, 4, 5 et 6 :

40 % pour le contrôle continu et 60 % pour contrôle terminal (au lieu de 50 % pour le CC et 50 % pour le CT).

Les membres du Conseil votent à l'unanimité l'ensemble des modifications de maquettes énoncées ci-dessus.

4-MASTER

M. HERBIN commente le document distribué : c'est un projet de Master transversal.

MASTER 1 = Semestres 1 et 2
Sept mentions : Allemand, Anglais, Arts Plastiques, Espagnol, Histoire, Lettres Modernes, LEA.

MASTER 2 = Semestres 3 et 4
Six mentions : Allemand, Anglais, Arts Plastiques, Espagnol, Histoire, Lettres Modernes.

MASTER PRO (= S3 + S4) ex DESS NTCI (renouvellement) : notamment pour les étudiants du MASTER 1 LEA.

MASTER PRO (= S3 + S4) ex DESS Media interactifs (renouvellement).

MASTER PRO (= S3 + S4) : Interventions Culturelles dans les Nouvelles Configurations Territoriales (création).

Les Master 1 (ce sont les anciennes maîtrises) comportent 7 mentions : l'étudiant a 130 heures de présentiel (120 heures de séminaires + 10 heures de méthodologie de la recherche).

Les Master 2 : il s'agit du Master Recherche (avec les mêmes mentions que le Master 1 sauf LEA) et du Master Professionnel.

Le Master Recherche : il sera proposé à l'étudiant un tronc commun de 48 heures avec obligation de prendre un séminaire avec son directeur de recherche + un autre séminaire dans la même spécialité (choisi parmi ceux de Master 1) + un 3^{ème} séminaire dans une autre spécialité.

Par ailleurs, l'étudiant aura la possibilité, aussi bien en Master 1 qu'en Master 2, de suivre des séminaires dans d'autres universités, qui seront validés selon des conventions établies préalablement.

En Master 1, nous avons environ 250 étudiants y compris les LEA, en Master 2 recherche, on en compte une bonne vingtaine dans 2 spécialités cohabilitées avec Lille 3. Les Master Professionnels 2 comptent environ cinquante étudiants.

M. HERBIN insiste sur la nécessité d'obtenir l'habilitation pour un Master 2 afin de « garder » nos étudiants qui, jusqu'à maintenant, étaient obligés de s'orienter vers d'autres universités. Il précise en outre que l'on pourra garder un certain temps un Master 1 sans Master 2 (c'est à dire nos actuelles maîtrises selon les assurances qui ont été données par le Président de l'UVHC), mais qu'à terme ce sera Master 1 et 2 ou rien.

Le département de Lettres Modernes et le département d'Histoire soutiennent le projet du Master Pro. Interventions Culturelles dans les nouvelles configurations territoriales.

Les conditions d'accès en Master 1 sont les suivantes : être titulaire de la licence et avoir un directeur de recherche pour la rédaction du mémoire.

L'accès en Master 2 se fera sur dossier pour le Master Pro. et au vu du mémoire validé par la note et la mention Bien pour le Master Recherche.

Pour le Master 1 : chaque étudiant aura 130 heures d'enseignement en présentiel et un travail personnel à accomplir à hauteur de 900 heures / année au total.

Pour le Master 2 : chaque étudiant aura 150 heures d'enseignement en présentiel et un travail personnel à accomplir à hauteur de 900 heures / année au total.

En dehors du LEA, les 2 autres Master pro. n'ont pas de première année correspondante fléchée, mais les Master 1^{ère} année doivent leur servir de vivier.

Le Master pro. Media interactifs n'est pas envisageable sur 2 années, contrairement au souhait de Mme ESCARABAJAL qui évoque, par ailleurs, le problème posé par le nombre croissant de candidatures émanant d'étudiants étrangers. Mme DESCARGUES-GRANT souligne le niveau insuffisant des étudiants étrangers inscrits en Anglais pour la présente année universitaire. M. HERBIN précise que la FLLASH a reçu l'an dernier 460 dossiers d'étudiants étrangers.

Il est ensuite procédé au vote : la configuration (réhabilitations et créations) du Master Lettres, Langues, Arts et Sciences Humaines est adoptée à l'unanimité.

5- QUESTIONS DIVERSES

- M. HERBIN fait part d'une offre d'emploi communiquée par M. VANCEULEBROECK émanant de la Mairie d'Aulnoy-lez-Valenciennes : il s'agit du recrutement d'un coordinateur du réseau des lecteurs (« heure du conte ») intervenant dans les écoles maternelles de la ville d'Aulnoy. Cette offre pourrait convenir à un de nos étudiants, et pourrait éventuellement déboucher sur des points de crédit ECTS (à étudier). M. ZIEGER en profite pour rappeler que M. FDIDA assure un cours de littérature de tradition orale et qu'il pourrait donc proposer cette offre à ses étudiants.

- M. HERBIN revient sur la question relative aux surveillances d'examens.

M. HERBIN rappelle le coût en matière de charges de surveillances (43 000 euros) et propose de revoir les obligations horaires de surveillance pour les enseignants de la FLLASH de la manière suivante :

- Pour les professeurs, maîtres de conférences et ATER, l'obligation horaire de surveillance passerait de 14 heures à 18 heures réparties sur au moins 2 sessions d'examens.

Après discussion et quelques protestations, cette 1^{ère} proposition est soumise au vote : elle est adoptée (13 voix pour, 1 voix contre, 5 abstentions).

- Pour les PRAG et PRCE, l'obligation horaire de surveillance passerait de 21 à 24 heures.

Cette 2^{ème} proposition est soumise au vote : 4 voix pour et 15 abstentions. Par conséquent, l'obligation horaire de surveillance des PRAG et PRCE est inchangée et reste à 21 heures.

- M. FERGOMBE aborde le problème de la convention de stage et demande si le Directeur de la FLLASH pourrait signer avant le Chef d'entreprise. M. HERBIN répond qu'il accepte à condition que la convention de stage soit signée avant la date de début du stage.

M. HERBIN remercie les membres du Conseil et lève la séance.

Etaient présents :

Collège A :	M. DESCARGUES-GRANT – J.C. HERBIN – J. HERRERAS – A. SPIQUEL.
Collège B :	M. ESCARABAJAL – A. FERGOMBE - F. LI CRAPI – C. PETILLON – Y. ROBLOU – K. ZIEGER.
Collège AITOS :	C. MAILLOT – M. RINGEVAL.
Collège Usagers :	A. JEANNIN.
Collège Personnalités Extérieures	M. GOUGUEC – C. LANCELLE - C. NICOLAS.
Invités permanents :	S. BASSINET - B. BOUCHEZ. – P. CHABASSE (représentant le Secrétaire Général) – P. DULION.

Avaient donné pouvoir :

Collège A :	S. HIRSCHI	à	A. SPIQUEL
	D. TERRIER	à	A. SPIQUEL
Collège B :	T. DEMORY	à	Y. ROBLOU
	N. LEMARCHAND	à	F. LI CRAPI
	R. WINTERMEYER	à	K. ZIEGER
Collège AITOS :	P. QUINTARE	à	C. MAILLOT
Collège Usagers :	J.F. KETTERER	à	A. JEANNIN
Collège Personnalités Extérieures	A. DELMOTTE	à	M. GOUGUEC
	M.P. DION	à	C. LANCELLE
	N. HOUSSIER	à	M. GOUGUEC
	R. VANCEULEBROECK	à	C. NICOLAS

Absents excusés :

M. MERLIN – M. SPRIET (Conseil Régional).



*FACULTE de LETTRES, LANGUES
ARTS et SCIENCES HUMAINES*

LE MONT HOUY - F 59313 VALENCIENNES CEDEX 9
Téléphone + 33 (0)3.27.51.16.14 - Télécopie + 33 (0)3.27.51.16.00
e-mail : fllash@univ-valenciennes.fr

Motion
votée au Conseil d'Administration de la FLLASH
du 20 novembre 2003

Les membres du Conseil d'Administration de la Faculté de Lettres, Langues Arts et Sciences Humaines réunis ce jour, jeudi 20 novembre 2003, ayant pris connaissance de la D.G.F. proposée par l'Université pour le budget 2004 de la composante, bien conscients des difficultés financières de l'Université dans un contexte de restrictions, s'interrogent sur la pérennité des moyens permettant la mise en place et le fonctionnement de la réforme L.M.D. (tutorat, soutien, dédoublements éventuels) et demandent solennellement à Monsieur le Président de l'Université de Valenciennes de veiller à une affectation de moyens qui rende possible la viabilité des maquettes pédagogiques actuelles et futures.

En l'espèce, le budget 2004 de la composante FLLASH aurait besoin d'être abondé de 75.000 E au moins.

Les membres du Conseil d'Administration